

## Conseil municipal du 26 juin 2008

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2008.**

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le présent procès-verbal.

#### **2. Composition du Conseil d'Administration de « Saint-Louis Habitat » Office Public de l'Habitat**

Le décret n° 2008-566 du 18.6.2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat modifie la composition des conseils d'administration et stipule que les collectivités et établissements publics de rattachement, ainsi que les institutions habilitées à désigner les personnalités qualifiées, doivent procéder à ces nominations au plus tard le 2.8.2008. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 17 le nombre de membre du Conseil d'Administration. La collectivité est représentée par 6 délégués issus du Conseil Municipal. Le 3.4.2008, 5 délégués du Conseil Municipal avaient été élus au scrutin secret, à la majorité absolue (Mmes et MM. Jean-Marie ZOELLE, Elisabeth GRAVA, Clément MORGEN, Raymond ECKES et Marie CAMBLIN). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit au scrutin secret (24 voix) M. Bernard SCHMITTER comme 6<sup>ème</sup> délégué. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, - Mmes Françoise FERRANDEZ, Monique BARAS et M. Jean-Paul MEYER, maire de BLOTZHEIM comme personnalités qualifiées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Catherine CENDRE, Directrice de l'association Ludo Services au titre des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

#### **3. Modification du tableau des effectifs municipaux**

Eu égard aux mouvements de personnels, aux réussites aux concours ainsi qu'aux promotions et avancements intervenus au sein des effectifs municipaux le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2008 :

##### FILIERE ADMINISTRATIVE

Emplois	Postes supprimés	Postes créés
Attaché principal		1 poste à temps complet
Attaché	1 poste à temps complet	
Adjoint adm. principal 1 <sup>ère</sup> CL		1 poste à temps complet
Adjoint adm. principal 2 <sup>ème</sup> CL	2 postes à temps complet	
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> CL		1 poste à temps complet

##### FILIERE TECHNIQUE

Emplois	Postes supprimés	Postes créés
Technicien supérieur chef		1 poste à temps complet
Technicien supérieur principal	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Technicien supérieur	1 poste à temps complet	
Contrôleur de travaux chef		1 poste à temps complet
Contrôleur principal de travaux	1 poste à temps complet	
Agent de maîtrise principal		2 postes à temps complet

Agent de maîtrise	2 postes à temps complet	
Adjoint tech. principal 1 <sup>ère</sup> CL		1 poste à temps complet
Adjoint tech. principal 2 <sup>ème</sup> CL	2 postes à temps complet	2 postes à temps complet
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> CL	3 postes à temps complet	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> CL	1 poste à temps non complet (19,5/35 <sup>ème</sup> )	3 postes à temps complet

#### FILIERE CULTURELLE

Emplois	Postes supprimés	Postes créés
Assistant spécialisé d'enseignement artistique		1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet (7/20 <sup>ème</sup> )
Assistant d'enseignement artistique	1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet (7/20 <sup>ème</sup> )	
Assistant de conservation 1 <sup>ère</sup> classe		1 poste à temps complet
Assistant de conservation 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à temps complet	
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> CL	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> CL	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet 1 poste à temps non complet (24/35 <sup>ème</sup> )

#### FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE

Emplois	Postes supprimés	Postes créés
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> CL		1 poste à temps complet
ATSEM 1 <sup>ère</sup> CL	1 poste à temps complet	
ATSEM 2 <sup>ème</sup> CL	1 poste à temps non complet (24/35 <sup>ème</sup> )	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2008.

#### 4. Examen et vote du compte administratif de la Ville, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ZOELLE, approuve, par 25 voix pour et 6 abstentions, le compte administratif de la ville exercice 2007, qui se solde par les résultats globaux suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	19 909 212,83 €	12 663 629,07 €	- 7 245 583,76 €
FONCTIONNEMENT	26 147 230,18 €	33 386 703,30 €	+ 7 239 473,12 €
RESTES A REALISER (INVESTISSEMENT)	7 055 620,07 €	9 330 520,50 €	+ 2 274 900,43 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>			<b>+ 2 268 789,79 €</b>

#### 5. Examen et vote du compte administratif du budget annexe La Coupole, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ZOELLE, approuve, par 25 voix pour et 6 abstentions, le compte administratif du budget annexe La Coupole, exercice 2007, qui se solde par les résultats globaux suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	162 585,91 €	364 793,34 €	+ 202 207,43 €
FONCTIONNEMENT	2 389 917,25 €	2 389 917,25 €	0,00 €
RESTES A REALISER (INVESTISSEMENT)	216 532,03 €	100 000,00 €	- 116 532,03 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>			<b>+ 85 675,40 €</b>

#### 6. Examen et vote du compte administratif du Service Extérieur des Pompes Funèbres, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ZOELLE, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du service extérieur des pompes funèbres pour l'année 2007, qui se solde par les résultats globaux suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	-	-	-
FONCTIONNEMENT	12 473,16 €	12 528,56 €	+ 55,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 473,16 €</b>	<b>12 528,56 €</b>	<b>+ 55,40 €</b>

#### 7. Examen et vote du compte administratif du budget annexe Lotissement communal Ueber der Strasse, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. ZOELLE, approuve, par 25 voix pour et 6 abstentions, le compte administratif du budget annexe lotissement communal Ueber der Strasse pour l'année 2007, qui se solde par les résultats globaux suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	13 378,42 €	13 378,42 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	13 378,42 €	13 378,42 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 756,84 €</b>	<b>26 756,84 €</b>	<b>0,00 €</b>

#### 8. Examen et vote du compte de gestion de la Ville, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions, déclare conforme au compte administratif le compte de gestion de la Ville, exercice 2007, soumis par le trésorier principal qui se solde comme suit :

SECTION	RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 7 245 583,76 €
FONCTIONNEMENT	+ 7 239 473,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 6 110,64 €</b>

#### 9. Examen et vote du compte de gestion du budget annexe La Coupole, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions, déclare conforme au compte administratif le compte de gestion du budget annexe La Coupole, exercice 2007, soumis par le trésorier principal qui se solde comme suit :

SECTION	RESULTAT
INVESTISSEMENT	+ 202 207,43 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 202 207,43 €</b>

#### 10. Examen et vote du compte de gestion du Service Extérieur des Pompes Funèbres, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare conforme au compte administratif le compte de gestion du service extérieur des pompes funèbres, exercice 2007, soumis par le trésorier principal qui se solde comme suit :

SECTION	RESULTAT
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	+ 55,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 55,40 €</b>

## 11. Examen et vote du compte de gestion du budget annexe Lotissement communal Ueber der Strasse, exercice 2007

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions, déclare conforme au compte administratif le compte de gestion du budget annexe lotissement Ueber der Strasse, exercice 2007, soumis par le trésorier principal qui se solde comme suit :

SECTION	RESULTAT
INVESTISSEMENT	0,00 €
FONCTIONNEMENT	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

## 12. Affectation des résultats d'exploitation cumulés de l'exercice 2007 du budget principal de la Ville

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions, décide d'affecter l'excédent de 7 239 473,12 €, représentant le résultat comptable cumulé de fonctionnement à la clôture de gestion 2007, de la manière suivante : en réserves pour 4 970 683,33 €, repris en section d'investissement au Budget Primitif 2008 pour couverture du solde de la section d'investissement 2007 de - 7 245 583,76 € diminué du solde des crédits reportés de + 2 274 900,43 € ; en report à nouveau pour 2 268 789,79 €, repris en section de fonctionnement au Budget Primitif 2008.

## 13. Décision modificative

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions, approuve les décisions modificatives ci-dessous :

### 1. Nouvelles recettes et dépenses

#### a) Section d'investissement

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
90020 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences..	53 500.00	
90020 2188	Autres immobilisations corporelles	- 1 453.14	
90020 2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 766.00	
90824 2111	Terrains nus	850 000.00	
910 20442	Subventions d'équipement en nature - org. droit privé	762 320.00	
910 2111	Terrains nus		762 320.00
911 1641	Emprunts en euros		850 000.00
914 1678	Autres emprunts et dettes	12 600.00	
914 16878	Autres dettes – autres organismes et particuliers	41 481.43	
918 020	Dépenses imprévues	- 53 500.00	
919 021	Virement de la section de fonctionnement		51 862.29
	<b>Total</b>	<b>1 664 182.29</b>	<b>1 664 182.29</b>

#### b) Section de fonctionnement

Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes
92020 6262	Frais de télécommunications	766.00	
92020 6288	Prestations diverses	1 453.14	
92321 6065	Livres, disques, cassettes...	1 524.00	
92321 7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 524.00
92422 60622	Carburants	-30.00	
92422 60623	Alimentation	- 0.15	
92422 6068	Autres matières et fournitures	- 24.85	
92422 6247	Transport collectif	- 251.40	
92422 6288	Prestations diverses	- 277.60	
92422 70688	Autres prestations de services		- 584.00
934 7788	Produits exceptionnels divers		54 081.43
939 023	Virement à la section d'investissement	51 862.29	
	<b>Total</b>	<b>55 021.43</b>	<b>55 021.43</b>

### 2. Transferts de crédits internes aux sections d'investissement et de fonctionnement

Imputation		Libellé	Dépenses	Recettes
9033	2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000.00	
9033	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	-100 000.00	
9071	2315	Installations, matériel et outillage techniques	- 10 000.00	
90824	2315	Installations, matériel et outillage techniques	100 000.00	
92020	60628	Autres fournitures non stockées	- 515.44	
92020	60631	Fournitures d'entretien	- 3 820.00	
92020	60636	Vêtements de travail	- 219.34	
92020	61522	Entretien des bâtiments	1 148.16	
92020	6156	Maintenance	- 600.00	
92020	6488	Autres charges de personnel	- 3 363.00	
92211	61522	Entretien des bâtiments	- 107.00	
92212	61558	Entretien des autres biens mobiliers	- 250.00	
92411	60636	Vêtements de travail	1 091.78	
9264	60631	Fournitures d'entretien	3 820.00	
92820	6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 363.00	
92822	6156	Maintenance	600.00	
9291	61522	Entretien des bâtiments	- 1 148.16	
<b>Total</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

#### 14. Transformation d'une garantie communale accordée à la S.E.M.L La Coupole

Le 13.12.2007, le Conseil Municipal a approuvé une prolongation jusqu'au 30.6.2008 de la garantie communale accordée initialement par délibération du 26.1.2006 à la S.E.M.L. la Coupole, à hauteur de 50 %, pour un crédit-relais d'un montant de 600 000 €, souscrit auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Saint-Louis Regio. Pour mémoire, ce prêt prévoyait un remboursement du capital in fine au 30.6.2008 et était destiné au financement de la deuxième tranche de travaux de réaménagement de l'Espace d'Art Contemporain Fernet-Branca. La S.E.M.L. la Coupole ayant procédé à un remboursement anticipé partiel de ce prêt à hauteur de 320 000 € et obtenu de l'établissement prêteur la transformation du solde de 280 000 € en prêt amortissable long terme, elle sollicite, par voie de conséquence, la transformation de la garantie communale actuelle pour tenir compte des conditions du nouveau prêt à intervenir.

**Article 1** : La Ville de Saint-Louis accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 280 000 € que la S.E.M.L. La Coupole se propose de contracter auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Saint-Louis Regio. Ce prêt est destiné à financer la deuxième tranche de travaux de réaménagement de l'Espace d'Art Contemporain Fernet-Branca. **Article 2** : Les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse de Crédit Mutuel Saint-Louis Regio sont les suivantes : durée totale du prêt : 222 mois (18,5 ans) ; taux d'intérêt : 5,05 % fixe ; périodicité : trimestrielle ; montant des trimestrialités : 5 844,76 € ; frais de dossier : néant. **Article 3** : La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt, à hauteur de 50 % du montant total, soit 140 000 €. **Article 4** : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Saint-Louis s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse de Crédit Mutuel Saint-Louis Regio, adressée par lettre missive. **Article 5** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt. **Article 6** : Le Conseil Municipal autorise M. Jean-Marie ZOELLE, Premier Maire-Adjoint, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Crédit Mutuel Saint-Louis Regio et la S.E.M.L. La Coupole.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 6 abstentions, approuve la proposition du rapporteur

#### 15. Attribution d'une subvention à l'association Prism 3

Pour le financement de son programme d'activité développé en 2008, l'association P.R.I.S.M.3, Pôle Régional et International des Sciences Métrologiques 3, sollicite auprès de la Ville un soutien financier complémentaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 20 000 € à l'association P.R.I.S.M.3, considérant l'intérêt de l'action menée par cette association dans le domaine de la métrologie (sciences de la mesure), en relation avec des entreprises à l'échelle trinationale ; d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir d'une durée de 3 ans prévoyant notamment : le montant de la subvention attribué à l'association P.R.I.S.M.3 par la Ville et les engagements et obligations réciproques des deux parties, notamment en matière de contrôle d'emploi des fonds ; d'autoriser M. le Maire ou son représentant à la signer. Les crédits sont prévus au compte 920 25 6574.

#### **16. ZAC Welschen Schlag Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité**

Le 22.3.2007, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la SAGEL s.a.e.m. la concession de l'aménagement de la ZAC du Welschen Schlag. Conformément à l'article L 1523-3 du CGCT, le traité de concession prévoit notamment l'obligation pour l'aménageur de fournir annuellement à la collectivité un compte rendu financier actualisé des opérations en cours et de rendre compte de son activité sur l'exercice précédent. Le bilan actualisé au 31.12.2007 est équilibré en recettes et en dépenses à 7 187 356 € TTC. Le Conseil Municipal prend connaissance de ce compte-rendu d'activité et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan financier prévisionnel de la ZAC arrêté à la somme de 7 187 356 € TTC.

#### **17. Acquisition d'un terrain**

Le propriétaire de l'immeuble non bâti cadastré section AZ n°11, d'une contenance de 85,42 ares situé rue du Rhin nous a indiqué son intention de céder son bien au prix de 836 716,78 €. Cet immeuble est situé à l'intérieur du périmètre du droit de préemption urbain institué par délibération du Conseil Municipal du 29.10.1987. Il est, en outre, directement concerné par le schéma directeur d'aménagement du centre ville, projet urbain dont les deux phases ont été approuvées par le Conseil Municipal respectivement le 11.12.2003 et le 24.6.2004. Le droit de préemption a été exercé le 18.6.2008 en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 3.4.2008 donnée au Maire. Ce bien, situé en zone UC du P.O.S., est destiné à la constitution d'une réserve foncière en vue de la réalisation du projet désigné ci-dessus. Le Service des Domaines a donné un avis conforme au prix proposé pour la transaction. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de l'immeuble situé rue du Rhin et cadastré section AZ n°11 d'une contenance de 85,42 ares au prix de 836 716,78 € et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de mutation et tous les documents se rapportant à ce dossier. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget – compte 908-24-2111.

#### **18. Cession de parcelles au lieudit « Welschen Schlag »**

Le 22.3.2007, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la SAGEL s.a.e.m. la concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération de la ZAC du Welschen Schlag et a fixé le montant de la participation financière de la Ville à 1 426 370 € dont une partie est versée en nature sous forme d'apport de terrains. Conformément au traité de concession signé le 10.4.2007, il y a lieu à présent de procéder à la cession au profit de l'aménageur des terrains situés dans le périmètre de la ZAC. Les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de la SAGEL. Cette cession s'effectue sous forme d'apport en nature au titre de la participation de la Ville et sera défalquée des sommes dues par la Ville au titre de sa participation à l'opération. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession au profit de la SAGEL s.a.e.m. des parcelles d'une superficie de 11ha46a86ca moyennant le prix de 770 € l'are constituant l'apport en nature de la participation de la Ville à l'opération d'aménagement de la ZAC du

Welschen Schlag et autorise M. GIRNY à signer le ou les actes authentiques à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier. Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget de la Ville.

### **19. Avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude et de ventilation des bâtiments communaux**

La Ville a signé, le 26.6.2006 avec la Société DALKIA, un marché d'une durée de 8 ans pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux. Suite à des modifications intervenues dans le patrimoine de la Ville et pour tenir compte d'ajustements nécessaires à la bonne exécution du contrat, il est proposé de signer un avenant n°4 qui a pour objet la prise en compte des mises à jour décrites ci-après :

- Adjonction, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008, des installations thermiques suivantes :
    - Café littéraire au titre des prestations P2 (prestations de surveillance, de conduite et de petit entretien des installations de production)
    - Nouveau Centre Technique Municipal au titre des prestations P2 et P'2 (prestations de surveillance, de conduite et de petit entretien des installations de production et de distribution)
    - Résidence Blanche de Castille au titre des prestations P3 (prestations de renouvellement en garantie totale des installations de production)
    - Logements 5 rue Alexandre Lauly au titre des prestations P2
  - Suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, des installations suivantes :
    - WC publics – 11 rue de Huningue
    - Parc de voirie – 20 avenue du Général de Gaulle
    - Garage municipal dont les installations sont partiellement supprimées, celles qui subsistent sont dénommées « Halle Nusser »
  - Suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 :
    - Bâtiment commercial « Ravicolor » - 3 rue Alexandre Freund
  - Mise en place d'un seuil minimum de prise en considération des dépenses liées aux prestations du GER (Prestations de Gros Entretien et Renouvellement) au-delà duquel l'accord de la Ville est nécessaire avant engagement des dépenses
  - Modification de la clause d'intéressement aux économies d'énergies : définition de nouvelles valeurs cibles et précision des méthodes de calcul
  - Compléter les bordereaux de prix unitaires du marché (lots 1 et 2)
  - Mises à jour des annexes du contrat de base découlant de l'évolution de certaines installations : inventaires, prix, changement de service gestionnaire, clé de répartition de facturation).
- Après validation par la Société PÖYRY, notre bureau d'étude conseil en matière d'installations thermiques, l'incidence financière de cet avenant, valeur 1.4.2006 (à la signature du marché), serait la suivante :

	<u>Prestations</u>	<u>Marché d'origine</u> <u>avenants n°1-2-3/HT</u>	<u>Incidence</u> <u>Avenant</u> <u>n°4/HT</u>	<u>Nouveau total</u> <u>du</u> <u>marché/An/HT</u>
<b><u>LOT 1 - Moyennes et Grosses installations</u></b>				
P1/1	fourniture de chaleur (marché compteurs) (estimation annuelle)	123 156,00 €		123 156,00 €
P1/2	fourniture eau chaude sanitaire	- €		- €
P1/3	fourniture de fuel domestique (estimation annuelle)	158 202,00 €	- 23 382,87 €	134 819,13 €
P2/FOD	prestation d'approvisionnement de fuel domestique	6 500,00 €	- 780,00 €	5 720,00 €

P2	prestations de maintenance sur installations de production	127 070,00 €	- 2 370,00 €	124 700,00 €
P2	prestations de maintenance sur installations de distribution	25 240,00 €	310,00 €	25 550,00 €
P3	prestations de gros entretien-garantie totale sur installations de production	61 540,00 €	- 2 595,00 €	58 945,00 €
	<b><u>TOTAL HT/AN</u></b>	<b>501 708,00 €</b>	<b>- 28 817,87 €</b>	<b>472 890,13 €</b>
	<b><u>TOTAL TTC/AN</u></b>	<b>600 042,77 €</b>	<b>- 34 466,17 €</b>	<b>565 576,60 €</b>
<b><u>Lot 2 - Installations individuelles</u></b>				
P2	prestations de maintenance et dépannage sur installations de production	1 220,00 €	80,00 €	1 300,00 €
	<b><u>TOTAL HT/AN</u></b>	<b>1 220,00 €</b>	<b>80,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
	<b><u>TOTAL TTC/AN</u></b>	<b>1 459,12 €</b>	<b>95,68 €</b>	<b>1 554,80 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'avenant présenté ci-dessus et autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat d'exploitation des installations thermiques et climatiques des bâtiments communaux.

## **20. Approbation du tarif général de la Ville**

Le tarif général de la Ville permet d'établir le coût des prestations, plus particulièrement pour la facturation des réparations suite à des sinistres et, également occasionnellement lors la mise à disposition de matériels à des collectivités et associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau tarif général de la Ville relatif à la mise à disposition de véhicules et matériels pour l'année 2008 ; décide, pour les années suivantes de 2009 à 2014, de faire évoluer ce tarif au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction du dernier indice TP01 connu et décide que les moyens humains mis à disposition feront l'objet d'une facturation en fonction du coût réel supporté par la Ville.

## **21. Restructuration des foyers catholiques Saint-Louis et Saint-Charles - Approbation de l'Avant-Projet Détaillé - Autorisation de signature des marchés**

### **1 – CONTEXTE DE L'OPERATION**

Le 21.9.2006, le Conseil Municipal avait approuvé les programmes de restructuration des foyers Saint-Louis et Saint-Charles et décidé de lancer la procédure de recherche du maître d'ouvrage délégué. Le 26.10.2006, le Conseil Municipal avait autorisé M. Daniel SCHICCA à signer avec la SAGEL le contrat de mandat. La SAGEL a mené la procédure de recherche du maître d'œuvre conduisant à désigner le cabinet ARCANES MINOTAURE pour assurer cette prestation. Le maître d'œuvre a mené ses études au stade Avant-Projet Détaillé (APD) qu'il convient de faire approuver par l'Assemblée Délibérante.

### **2 – AVANT PROJET DETAILLE**

Au stade d'études APD, le coût des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 1 508 403,57 € TTC, valeur juin 2008. Ce nouveau coût travaux intègre notamment, en plus du programme initialement approuvé, des prestations concernant, pour les deux foyers, le ravalement des façades, l'isolation thermique, le passage au gaz des installations, le renouvellement des réseaux enterrés extérieurs, la création d'un grill pour les manifestations et une extension pour une cuisine de réchauffage pour le foyer Saint-Charles en particulier.

### **3 – BILAN FINANCIER PREVISIONNEL**

Le bilan prévisionnel des dépenses établi par la SAGEL comprenant l'ensemble des honoraires d'études et de contrôle fait apparaître un coût total d'opération de 1 843 847,56 € TTC, valeur juin 2008. Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2007 et suivants sous l'imputation 903 33 238 selon le planning prévisionnel de trésorerie établi par la SAGEL, à savoir :

	<u>Dépenses prévisionnelles</u>	<u>Inscriptions budgétaires</u>
2007 :	39 595,22 € TTC	50 000,00 € TTC
2008 :	509 841,64 € TTC	600 000,00 € TTC
2009 :	1 294 410,70 € TTC	1 193 847,56 € TTC
	1 843 847,56 € TTC	1 843 847,56 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant-Projet Détaillé présenté par le maître d'œuvre et en arrête le coût des travaux ; approuve le bilan financier prévisionnel établi par la SAGEL et autorise la SAGEL à signer les marchés de travaux, avenants et décisions de poursuivre à intervenir conformément au Code des Marchés Publics, ainsi que tout marché complémentaire de travaux (art 35 II du CMP), susceptibles d'intervenir.

## **22. Eglise Saint-Louis – Châssis vitrés aluminium**

### **1 – Présentation du projet**

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments communaux, une opération de traitement des façades de certains bâtiments de la Ville a été lancée :

<u>Presbytère Saint-Louis</u> :	Ravalement de façades	27 153,98 € TTC
	Volets	20 552,06 € TTC
<u>Eglise Saint-Louis</u> :	Ravalement de façades	95 883,32 € TTC
	Traitement du grès	60 503,73 € TTC
<u>46, rue de Mulhouse</u> :	Ravalement de façades	34 869,38 € TTC

A l'issue d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, ces marchés ont été signés pour un montant total de 199 801,40 € HT, sur la base de la délibération du Conseil Municipal du 3.4.2008 donnant délégation de pouvoirs au Maire notamment pour la passation des marchés d'un montant inférieur à 206 000 € HT. Concernant l'Eglise Saint-Louis, afin de protéger les vitraux et de réduire les déperditions thermiques, il est proposé la mise en place d'un châssis vitré devant chacun des 18 vitraux.

### **2 – Economie du projet et procédure de dévolution**

Les travaux de pose des châssis sont estimés à 50 000 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008 sous l'imputation 908 24 2315 (travaux bâtiments culturels). Une nouvelle procédure d'Appel d'Offres Ouvert sera lancée en application de l'art 33 du Code des Marchés Publics.

### **3 – Planning d'exécution**

Après un délai de prise de mesures et de fabrication des châssis, les travaux de pose seront exécutés en octobre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et en décide l'exécution et autorise M. le Maire ou son représentant à signer le marché, les avenants et décisions de poursuivre à intervenir conformément au Code des Marchés Publics, ainsi que tout marché complémentaire de travaux (article 35 III 1b du Code des Marchés Publics) susceptibles d'intervenir.

## **23. Attribution de subventions aux associations culturelles et de loisirs pour l'année 2008 – acompte**

Dans le cadre des subventions de fonctionnement allouées aux associations ludoviciennes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser un acompte sur les subventions de l'année 2008 comme suit : 1 000 € aux Jardins Familiaux ; 250 € à la Société Philatélique Régio ; 200 € à la Mini Flotte Colbert ; 500 € aux As du Temps libre ; 1 000 € au Groupe Folklorique Les Trois Lys ; 400 € à la Chorale Sainte Cécile Saint-Louis ; 600 € à l' Union Chorale 1882 ; 800 € à la Chorale Wespe ; 500 € à la Compagnie du Lys ; 400 € à Chorale Notre-Dame de la Paix ; 4 500 € à la Batterie Fanfare Bourgfelden ; 650 € à la Chorale Sainte Cécile Neuweg ; 2 000 € à l' Orchestre Accordéon de Saint-Louis ; 700 € à l' Union Touristique les Amis de la Nature ; 1 000 € à la chorale « Vocalys » ; 9000 € à Orchestre Harmonie Saint-Louis ; 2 200 € à Saint-Louis Blues Band ; 250 € au Clic ; 500 € aux Donneurs de sang ; 1 000 € à la Société Histoire les Amis du Patrimoine ; 700 € à la Société Aviculteurs Bourgfelden ; 1 300 € au Grand Ensemble de Cuivre d'Alsace ; 350 € à Cap l'Opérette ; 1 200 € au Théâtre d'improvisation – Athila ; 1 700 € à la Chorale les Rossignols ; 2 500 € à la Compagnie Malades d'Imaginaire et 600 € à la Chorale Crescendo. Le solde des subventions sera versé au courant du deuxième semestre 2008. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2008 au compte 923 0 6574.

#### 24. Fixation des tarifs des activités arts plastiques

Dans le cadre de la prochaine saison des activités « Arts Plastiques », il y a lieu de fixer les tarifs indiqués ci-dessous. Certaines de ces activités se dérouleront à la médiathèque Le Parnasse, à savoir : les cours d'histoire de l'art qui comprennent six thèmes (trois sessions trimestrielles de deux thèmes) et les conférences et les ateliers arts plastiques pour adultes et enfants. Les ateliers peinture auront lieu à l'Espace Loisirs. Par ailleurs, sont également concernées les sorties culturelles permettant de visiter des musées situés en France, Suisse ou Allemagne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des activités arts plastiques comme suit :

Activité	Tarif plein	Tarif IRCOS / CE +	Tarif Ludopass
Cours histoire de l'art - Cours trimestriels (10 cours) - Abonnement pour les trois thèmes (30 cours)	65 euros 185 euros	60 euros 170 euros	55 euros 155 euros
Conférence en histoire de l'art	6 euros	5 euros	3 euros
Atelier arts plastiques pour adultes et adolescents (sept à juin)	240 euros	230 euros	210 euros
Atelier arts plastiques pour enfants (sept à juin)	150 euros	140 euros	130 euros
Atelier de peinture : une séance hebdo de sept à juin	150 euros	135 euros	135 euros
Atelier de peinture : deux séances hebdo de sept à juin	240 euros	216 euros	216 euros

Activité	Visite seule	Entrée musée	Transport
Visite de musée à Bâle à la demi journée (Kunstmuseum / collection)	7,00 euros	6,50 euros	2,50 euros

Visite de musée à Bâle à la demi journée (Kunstmuseum / exposition)	7,00 euros	10,00 euros	2,50 euros
Visite de musée à Bâle à la demi journée (Tinguely)	7,00 euros	6,50 euros	4,50 euros
Visite de musée à Strasbourg à la journée (MAMCS)	12,00 euros	2,50 euros	10,00 euros
Visite du musée Würth à Erstein (journée)	12,00 euros	2,00 euros	10,00 euros
Visite du Museum für Neue Kunst Fribourg en Brisgau	12,00 euros	1,50 euros	10,00 euros
Visite de musée à Weil-Am-Rhein à la demi journée	7,00 euros	6,50 euros	7,00 euros
Visite de musée à Bâle à la demi journée (Antikenmuseum)	7,00 euros	6,50 euros	2,50 euros
Visite de musée à Bâle à la demi journée (Skulpturhalle)	7,00 euros	6,50 euros	2,50 euros
Visite de musée à Bâle à la demi journée (Schaulager)	7,00 euros	8,00 euros	6,00 euros
Visite de musée à Bâle à la demi journée (Kunsthalle)	7,00 euros	6,50 euros	2,50 euros
Visite de la Fondation Beyeler à Bâle (demi journée)	7,00 euros	12,00 euros	6,00 euros

## 25. Participation financière au projet pédagogique de l'école Victor Hugo

L'école Victor Hugo a sollicité une demande de subvention pour poursuivre son projet pédagogique afférent à la maîtrise de la langue française, par un parcours littéraire proposé à chaque élève dès l'année scolaire 2008/2009 et pendant son cursus scolaire. Environ 300 élèves sont concernés par cette action. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 546 €. Les crédits sont prévus au budget primitif 2008.

## 26. Attribution de subventions promotion du sport

Considérant les résultats obtenus par le Saint-louis Neuweg Football au cours de la saison 2007/2008, en l'occurrence l'accession de l'équipe seniors masculine en championnat de France Amateur 2, considérant que ce nouveau classement contribue à la notoriété de la Ville. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer : une subvention complémentaire de 30 000.00 € pour la saison 2007/2008 ainsi qu'un acompte de 61050 € au titre de la saison 2008/2009.

Par ailleurs, l'association Tennis de Table Saint-Louis a accédé en phase finale d'accession en Pro B et en vue d'atteindre ce niveau à l'issue de la saison 2008/2009, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au titre de la promotion du Sport 2008/2009 de 19000 €. Les crédits sont prévus au chapitre 924.0, compte 6574.

## 27. Reconduction de l'exonération de l'impôt sur les spectacles – 2009

Le 28.6.2007, le Conseil Municipal a décidé d'exonérer l'ensemble des compétitions sportives pendant l'année 2008 du paiement de l'impôt sur les spectacles. Selon le Code Général des Impôts, l'effet de cette exonération reste limité à une année et la décision du Conseil Municipal doit être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année pour être applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer toutes les manifestations sportives organisées pendant l'année 2009 sur le territoire de la commune.

#### Intervention

Monsieur le Député-Maire, eu égard au coût du carburant et à la protection de l'environnement, fait part de sa décision de créer une « ville-vélo ». Un groupe de travail se penchera sur la question et remettra ses conclusions à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Député-Maire clôt la séance à 19 H 58.

Suit une courte séance à huis clos.

Le compte-rendu de la présente séance du Conseil Municipal est consultable au secrétariat général (bureau n° 218).